

# INFORMATIONS PRATIQUES

**Renseignements programme**  
Posez vos questions à **Amandine Rogeon** Tél. : 01 44 09 12 67 • arogeon@efe.fr

**Renseignements et inscriptions**

EFE - Département formation - 35 rue du Louvre - 75002 Paris  
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22 - infoclient@efe.fr  
www.efe.fr

**Participation (TVA 20 %)**

**1 jour : 490 €**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraichissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compt n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

**Inscriptions**

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFEnet ouvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités, ou celles de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail : contact@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

**Informations prise en charge OPCA**

N° Existence : 11 75 32 114 75 - SIRET : 412 806 960 000 32

**Hébergement**

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

**Annulations / Remplacements / Reports**

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielles donne lieu à un remboursement à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6333-3 et suivants s'appliquent.

**Conditions générales de vente**

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

**Date et lieu de la formation**

**VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 • PARIS**

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

En partenariat avec  
**BJCP**

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ  
VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 • PARIS

# CONTRATS PUBLICS ET OPEN DATA

Quels risques encourez-vous en cas de mauvaise gestion des données ?

Prévenez l'entrée en vigueur DU RÈGLEMENT RGPD



www.efe.fr

90065 WE8

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**oui**, je m'inscris à la conférence "Contrats publics et open data" le 13 octobre 2017 (code 90065)

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Société \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

N° SIRET \_\_\_\_\_ E-mail\* \_\_\_\_\_

Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation



EFE est une marque du groupe  
**ABILWAYS**



**Amandine Rogeon**

Chef de projets conférences



L'article 107 du décret du 25 mars 2016 **impose aux acheteurs publics** de garantir un accès libre, direct et complet aux données essentielles, et ce, à l'exception des informations dont la divulgation serait contraire à l'ordre public.

**Au 1<sup>er</sup> octobre 2018**, la nature et l'objet du marché, la durée, la procédure de passation, les conditions financières, l'identification du titulaire, les possibles modifications devront être rendus disponibles dans les deux mois

à compter de la date de notification au titulaire.

La publication des données des marchés et concessions garantit une totale transparence mais **comporte de nombreux risques** pour les acheteurs publics.

**Sécurisez** la collecte, l'archivage et la diffusion des données recueillies au sein de vos contrats grâce à la formation d'actualité **Open data et contrats publics le 13 octobre 2017**.

#### POUR QUI ?

**Au sein des collectivités territoriales, EPCI, État, EPA, EPIC, hôpitaux et EPL (SEM, SPL, SPLA)**

- Élus et ses adjoints, Secrétaires généraux, Directeurs généraux des services et directeurs généraux adjoints • Directeurs • Responsables et juristes droit de la commande publique
- Directeurs, responsables et juristes marchés publics • Directeurs et responsables du contentieux
- Gestionnaires de contrats • Gestionnaires d'infrastructures et services en réseau • Acheteurs public

**Au sein des entreprises :**

- Directeurs et responsables des marchés et des contrats publics • Directeurs et responsables administratifs • Directeurs et responsables juridique
- Directeurs et responsables du contentieux
- Directeurs et responsables de grands projets

**Avocats et conseils juridiques du secteur public**

#### POURQUOI ?

- Décrypter les enjeux pratiques des nouveaux textes
- Maîtriser les nouvelles règles procédurales en matière de passation et d'exécution du contrat de concession
- Identifier et gérer les risques juridiques et contentieux

#### COMMENT ?

- Une mise en perspective du nouveau dispositif
- Une occasion unique d'échanger avec les praticiens des contrats publics et vos homologues

#### LES ACQUIS :

- Mettre en œuvre les nouvelles dispositions et en mesurer la portée sur votre pratique

## VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

### QUELS RISQUES ENCOUREZ-VOUS EN CAS DE MAUVAISE GESTION DES DONNÉES ?

JOURNÉE PRÉSIDIÉE PAR : **Schéhrazade ABOUB** – Avocat of counsel – **PARME Avocats**

**8h45** Accueil des participants / petit-déjeuner

#### 9h15

**Zoom sur la nouvelle articulation entre contrats publics et open data : de la réforme de la commande publique aux arrêtés du 14 avril 2017**

– **Ordonnances et décrets marchés publics et concessions** : quelles obligations ressortent de la réforme de la commande publique ?

– **Arrêtés profil d'acheteur et données essentielles** : quelles obligations complémentaires ont été apportées par ces textes ?

- Clarification du profil d'acheteur : quelles données essentielles des marchés publics et concessions mettre à disposition ? Existe-t-il une distinction ?
- *Quid* des documents relatifs à la passation et à l'exécution du marché public ?

#### Cas Pratique

- Quelle obligation d'ouverture des données pèse sur les concessions et les DSP ?
- Quel échelonnement pour les dates d'entrée en vigueur applicables à l'open data public ?

#### 9h45

**Comment adapter les clauses de vos contrats aux nouvelles obligations d'accès, de collecte, de réutilisation et d'archivage des données ?**

– Quelles précautions prendre lors de la collecte des données auprès des acteurs privés ?

- Comment généraliser la diffusion des données collectées par l'acheteur et son cocontractant ? Comment le formaliser au sein de votre contrat ?
- *Quid* des données collectées devant être réutilisées dans un contrat ?
- Quels risques pèsent sur les acteurs publics et privés ?
  - Comment répartir les obligations entre les différents acteurs : traitement, propriété de la donnée ?
  - À quel stade de la passation répartir ces obligations ?

**11h00** Pause-café/Networking

#### 11h15

**Responsabilités de l'acheteur public : comment les éviter ?**

- Quels sont les documents non communicables : notion, évolution jurisprudentielle... ?
- Comment respecter le principe de secret des affaires dans les marchés publics et contrats de concessions ?
- Mauvaise gestion des données liées aux contrats publics : quelle responsabilité de l'acheteur dans ce cas ?
  - *Quid* du non-respect des obligations de l'acheteur en matière d'open data ?
  - Quelles sont les conséquences de la saisine de la CADA ?
  - Quelles conséquences en cas de violation des dispositions de la loi CNIL : une responsabilité à la fois pénale et administrative ?

**12h30** Fin de la conférence